

Recensement, dernière ligne droite

Plus que quelques jours pour vous recenser !

Derniers jours



Recensement, dernière ligne droite

Gratuit, mais acte civique obligatoire, le recensement de la population est essentiel !

Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune pour pouvoir déterminer les projets adaptés à celle-ci.

Il permettra entre autres de définir les besoins en termes d'équipement public, de commerce et de logement, le nombre d'élus au conseil municipal, le nombre de pharmacies ou encore de déterminer la participation de l'État au budget communal : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !

Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

La démarche

Une lettre du maire a été déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous a fourni une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Si vous souhaitez répondre sur papier, l'agent vous remettra le questionnaire et fixera un rendez-vous pour le récupérer.

Vous n'avez reçu aucun document ?

Contactez le responsable du recensement de la commune de Mirande au 07.56.46.02.30

Vous souhaitez vous recenser en ligne, mais ne possédez pas d'ordinateur ?

Un ordinateur est disponible à l'accueil de la mairie, où un agent pourra vous assister si vous en avez besoin.

Ce service est accessible du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Les espaces France Services se tiennent également à votre disposition, sur rendez-vous, si vous souhaitez être accompagné.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.